



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.748.4-0

BIOMOL 1 / 03

Notification
aux Etats signataires et adhérents à l'Accord instituant
le Laboratoire européen de biologie moléculaire,
fait à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de l'Irlande

Le 21 novembre 2003, l'Irlande a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion à l'Accord.

Conformément à son article XV, paragraphe 4c, l'Accord est entré en vigueur pour l'Irlande à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 21 novembre 2003.

La présente notification est adressée aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XVII, paragraphe 1b, de l'Accord.



Berne, le 28 novembre 2003